



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E106714

VALABLE JUSQU'AU 30/06/2025

ÉDITÉ LE 20/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/12/2010

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 19/04/2024  
30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC REIMS

Siret : 529 699 555 00031

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4408486

Assurance Responsabilité Travaux :  
AREAS 08411811Y

Assurance Responsabilité Civile :  
AREAS 08411811Y

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Raison sociale : SOCIETE LAURENT GAGNAIRE

5 RUE HENRI LELARGE  
QUARTIER LA NEUVILLETTE  
51100 REIMS

Téléphone : 03 26 87 47 57

Portable : 06 75 21 78 25

Fax :

Site Internet : www.laurentgagnaire.fr

E-mail : ets.gagnairelaurent@orange.fr

Responsabilité légale :

PIERROT CHRISTINE DIRECTEUR GÉNÉRAL / GAGNAIRE LAURENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	13/07/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/07/2021
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Chauffagiste,Plombier)	26/04/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	13/07/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	13/07/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS  
9 RUE ROLAND COFFIGNOT  
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.